

# RECOMMANDATIONS DE CARE POUR LA COP24



La 24<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP24) arrive à point nommé quelques semaines seulement après la publication du dernier rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Celui-ci a souligné l'urgence de réduire drastiquement et rapidement les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, et d'ainsi éviter des impacts dévastateurs de grande ampleur sur la planète. Ce rapport a également mis en évidence que de tels efforts dans le domaine climatique contribueraient à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Pour CARE, répondre aux besoins des populations vulnérables des pays en développement – et en particulier les femmes et les filles – mais aussi valoriser leurs rôles en tant qu'agentes du changement, doivent être au cœur de la lutte contre le changement climatique et en faveur de plus de justice climatique.

## EN BREF

Face à des dérèglements climatiques qui touchent l'ensemble des habitants de la planète, et tout particulièrement les populations les plus pauvres et les plus marginalisées, les gouvernements doivent saisir l'opportunité de la COP24 pour apporter une réponse à la hauteur de l'enjeu :

- En s'engageant à accélérer l'action climatique pour ne pas dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement climatique ;
- En s'engageant à davantage protéger et soutenir les populations les plus affectées par les impacts du changement climatique ;
- En finalisant les règles d'application de l'accord de Paris afin que ce dernier se traduise en avancées concrètes en matière de résilience accrue des populations vulnérables, de respect des droits humains, de réduction des inégalités de genre, d'une meilleure sécurité alimentaire et d'une réelle contribution au développement durable.

## PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE CARE POUR LA COP24 :

**1. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS :** Les gouvernements devraient s'engager à revoir à la hausse leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) avant 2020 afin de combler l'écart entre la trajectoire actuelle des émissions et les efforts à déployer pour ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement climatique.

**2. FINANCEMENTS CLIMAT :** Les pays développés doivent partager sans attendre leurs plans d'action afin d'honorer leur promesse de mobiliser 100 milliards de dollars de financements climat par an d'ici 2020, en assurant une répartition égale entre adaptation et atténuation, et envoyer des signaux clairs quant à leurs contributions ambitieuses au réapprovisionnement du Fonds Vert pour le Climat (FVC). La COP24 doit également aboutir à l'adoption de règles précises pour améliorer la prévisibilité et l'exercice de rapportage des financements climat.

**3. ADAPTATION :** Les lignes directrices pour les Communications sur l'adaptation doivent contribuer à promouvoir une approche intégrée de l'adaptation, visant à réduire les inégalités de genre et à protéger les droits humains. La COP24 doit également mettre en place un processus pour opérationnaliser l'objectif global d'adaptation.

**4. PERTES ET DOMMAGES :** Les gouvernements doivent s'engager à intégrer les pertes et dommages dans le manuel d'application de l'accord de Paris (le « Rulebook ») et dans le bilan mondial. Ils doivent également soutenir l'adoption de recommandations sur les déplacements liés au changement climatique. La COP24 doit mandater le Mécanisme International de Varsovie relatif aux pertes et dommages d'explorer au plus vite les sources innovantes de financement en réponse aux pertes et dommages et de renforcer l'intégration de l'égalité de genre dans ses travaux.

**5. AGRICULTURE :** Les Parties doivent avancer sur la définition des modalités du Travail conjoint de Koronivia sur l'agriculture (KJWA) afin que ses travaux puissent alimenter la réflexion et orienter l'action vers un renforcement des capacités d'adaptation et de résilience, un respect de l'engagement de ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement, et la promotion de principes-clé tels qu'énoncés dans l'accord de Paris.

**6. ÉGALITÉ DE GENRE & DROITS HUMAINS :** Pour une action cohérente contre le changement climatique -et en adéquation avec leurs engagements existants en matière de droits humains- les Parties doivent soutenir l'intégration des droits humains et de l'égalité de genre dans le manuel d'application de l'accord de Paris, et en particulier dans les lignes directrices sur la planification des CDN, le cadre de transparence et le bilan mondial. Les pays doivent également s'engager à poursuivre leur contribution à la mise en œuvre du plan d'action genre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC).



# 1. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

## Prendre des mesures concrètes pour rester sous la barre des 1,5°C

En 2015, les gouvernements reconnaissent déjà l'écart significatif entre le niveau de réduction d'émissions nécessaire pour ne pas dépasser un réchauffement climatique de 1,5°C et l'ambition collective exprimée via les plans d'action climatiques nationaux (CDN) soumis dans le cadre de l'accord de Paris. Les experts du GIEC l'ont confirmé dans leur dernier rapport spécial, tout en envoyant un signal clair : la communauté internationale est encore en mesure de rester sous la barre des 1,5°C de réchauffement climatique, notamment en impulsant des changements en profondeur dans divers domaines (énergie, utilisation des sols, transport, etc.) qui engendreraient de nombreux co-bénéfices en matière de développement durable.

Dans le cadre du dialogue Talanoa qui se tiendra à la COP24, les gouvernements échangeront sur ce qui peut être mis en œuvre afin de combler cet écart. Le partage d'expériences, les enseignements-clé du rapport spécial du GIEC, et la dynamique positive insufflée par le Sommet virtuel sur le climat constituent une solide base pour inciter les gouvernements à revoir à la hausse l'ambition de leurs CDN et à les soumettre avant 2020. Parmi les pays qui présentent les niveaux les plus élevés d'émissions de gaz à effet de serre, actuelles et historiques, figurent aussi bien les pays développés que des pays en développement dont les niveaux d'émissions absolus et par habitant sont très élevés. L'ensemble de ces États portent une responsabilité particulière et disposent souvent d'une réelle capacité pour combler cet écart. Cela peut être facilité par la mise à disposition de technologies de pointe, le renforcement des capacités, un appui financier fourni par les pays développés et davantage de coopération Sud-Sud. Il sera également vital d'assurer une transition vers 100 % d'énergies renouvelables et de promouvoir une approche centrée sur le respect des droits humains et l'égalité de genre pour la protection et l'utilisation des sols et des forêts.

**INITIER LA RÉVISION DES PLANS NATIONAUX D'ACTION CLIMATIQUE** : Dans le cadre du dialogue Talanoa, les Parties doivent s'engager à soumettre d'ici 2020 une version révisée de leurs CDN en adéquation avec l'objectif de ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement. Cela concerne particulièrement les pays développés mais aussi les pays en développement dont les niveaux d'émissions par habitant et/ou absolus sont également élevés.

**RENFORCER LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CDN DANS LE MANUEL D'APPLICATION** : Exhorter les pays à évaluer l'adéquation de leur CDN avec la limite de 1,5°C, et déterminer les actions et le soutien nécessaires pour combler l'écart en matière de réduction d'émissions, tout en garantissant le respect des principes fondamentaux et garde-fous inscrits dans l'accord de Paris.

**DÉFINIR LES PARAMÈTRES D'UN BILAN MONDIAL (TOUS LES 5 ANS À PARTIR DE 2023) QUI A DU SENS** : Les États doivent s'assurer que le respect de la limite du réchauffement climatique fixée à 1,5°C, accompagné d'une trajectoire claire de réduction d'émissions et d'une prise en compte des besoins de soutien, constituent des paramètres-clé de la conception du bilan mondial.

## 2. FINANCEMENTS CLIMAT

### Accroître les financements climat et adopter des règles rigoureuses de rapportage

Les financements climat constituent la base de la coopération internationale sur le changement climatique. Dans le cadre de l'accord de Paris, les pays développés se sont engagés à fournir un soutien financier aux pays en développement. L'accord a également mis en avant la nécessité de mettre fin aux soutiens à des mesures nuisibles telles que les investissements et les subventions aux acteurs des énergies fossiles. Cela implique de réorienter les flux financiers vers la réduction des émissions pour ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement, tout en garantissant la mise en œuvre de l'objectif global d'adaptation et l'amélioration de la résilience.

À l'approche de l'échéance fixée à 2020 pour mobiliser 100 milliards de dollars par an en soutien aux pays en développement, les derniers chiffres prouvent que les gouvernements sont encore loin du compte et n'ont pas de plans précis pour combler leur retard. Des études menées par CARE et Oxfam démontrent que pour la plupart des pays donateurs, la part des financements climat dédiés à l'adaptation est bien inférieure à 50 % et qu'il est urgent d'augmenter les financements publics pour le climat (1). Pour CARE, les financements climat doivent pleinement intégrer le genre et notre récente analyse des financements climat des pays-membres du G7 indique que cela reste pour l'instant l'exception et non la règle (2). La reconstitution du Fonds Vert pour le Climat étant essentielle en 2019, les pays donateurs doivent profiter de la COP24 pour annoncer leur intention d'augmenter considérablement les montants de leurs prochaines contributions.

**DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES POUR HONORER LA PROMESSE DES 100 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN D'ICI 2020 :** Les pays développés doivent annoncer des plans concrets sur la manière dont ils comptent respecter l'engagement collectif de fournir 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, sous la forme de financements nouveaux et supplémentaires. Ces plans doivent prévoir l'allocation d'au moins 50% des financements climat à l'adaptation et permettre d'abonder de nouveau au Fonds Vert en 2019 avec des montants supérieurs à leur contribution initiale. La réunion ministérielle de haut-niveau sur le financement climatique qui aura lieu pendant la COP24 offre l'opportunité de faire de telles annonces.

**UN FINANCEMENT INTÉGRANT PLEINEMENT LE GENRE :** Les Parties doivent s'engager à davantage promouvoir l'égalité de genre à travers les financements climat bilatéraux et les mécanismes multilatéraux. D'ici 2020, au moins 20% des financements climat devraient soutenir des projets dont l'objectif principal est de promouvoir l'égalité des genres (noté 2 selon le marqueur genre de l'OCDE) et au moins 80% des projets soutenant l'égalité de genre comme objectif significatif (noté 1 selon le marqueur genre de l'OCDE).

**UNE COMPTABILITÉ ET UN RAPPORTAGE PLUS ADÉQUATS :** Concernant le rapportage des financements climat passés (article 9.7), les Parties devraient convenir de comptabiliser uniquement l'équivalent-subvention des prêts, de ne pas comptabiliser les prêts non concessionnels, les garanties, les placements de capitaux (comme financement public ou comme financement privé mobilisé) et de rapporter les données sur les volets spécifiques au climat, projet par projet. Les financements pour les pertes et dommages doivent faire l'objet d'un rapportage séparé. Les soutiens aux industries des énergies fossiles doivent être exclus de la comptabilisation.

**UNE MEILLEURE PRÉVISIBILITÉ DES FINANCEMENTS :** Les Parties doivent également s'engager à partager systématiquement leurs projections en matière de financements climat (article 9.5 et APA 8a\*) à l'aide d'un format et calendrier communs, permettant ainsi la production d'un rapport de synthèse et l'organisation de discussions lors d'une réunion biennale des États.

**NOUVEL OBJECTIF FINANCIER :** Les Parties doivent s'accorder sur un processus structuré, inclusif et équilibré pour fixer le prochain objectif financier post-2025 (APA 8b).

(1) Oxfam, 2018: Climate Finance Shadow Report 2018. <https://www.oxfam.org/en/research/climate-finance-shadow-report-2018>

(2) CARE, 2018: Punching below their weight. Monitoring the G7 report for adaptation and gender equality. <https://careclimatechange.org/publications/punching-below-their-weight-monitoring-the-g7-support-for-adaptation-and-gender-equality>

## 3. ADAPTATION

### Accroître les efforts d'adaptation et le soutien fourni aux populations les plus vulnérables

Le rapport spécial du GIEC sur un monde à 1,5°C met en évidence les multiples co-bénéfices des mesures d'adaptation en matière de développement durable, en particulier lorsque des synergies sont créées avec les efforts de lutte contre la pauvreté. En plaçant les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, souvent les femmes, les filles et leurs communautés des pays en développement, au cœur des solutions proposées, et en valorisant leur rôle d'agentes du changement, l'adaptation peut limiter de manière significative les bouleversements dans le quotidien des populations. Les initiatives telles que la récente Commission mondiale sur l'adaptation soulignent la nécessité d'accorder une attention politique accrue à l'adaptation mais doivent encore démontrer leur valeur ajoutée. Elles doivent mettre en évidence les causes profondes des vulnérabilités, mais aussi l'augmentation des besoins de financement pour l'adaptation de nombreux pays. Rééquilibrer les relations de pouvoir et l'accès à la prise de décision est essentiel pour que les plus vulnérables identifient et mettent en œuvre des mesures d'adaptation répondant au mieux à leurs besoins.

Alors que les négociations de la CCNUCC sur l'adaptation sont réparties entre divers points d'agenda, dont certains sont très techniques, CARE estime que les éléments suivants méritent une attention particulière à la COP24.

#### COMMUNICATIONS SUR L'ADAPTATION DANS LE MANUEL D'APPLICATION DE L'ACCORD DE

**PARIS** : Les États doivent adopter des lignes directrices permettant d'améliorer la communication sur les actions d'adaptation en prenant en compte les CDN, les Plans Nationaux d'Adaptation, les ODD et le cadre d'action de Sendai sur la réduction des catastrophes. Les lignes directrices doivent également inciter les États à valoriser les actions qui ciblent les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, et favorisent l'autonomisation des femmes et la réduction des inégalités de genre.

**FONDS D'ADAPTATION** : La COP doit maintenir le Fonds d'adaptation dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Paris et inciter les pays ayant peu ou pas contribué jusque-là à annoncer de nouvelles contributions financières en soutien à des projets concrets d'adaptation.

**OBJECTIF GLOBAL D'ADAPTATION** : Un processus doit être établi afin que les États puissent traduire l'objectif global d'adaptation en actions concrètes, en s'appuyant sur les travaux techniques du Comité de l'adaptation entre autres. Des recommandations concrètes devront être élaborées d'ici à la COP25. Les avancées et défis liés à l'objectif global d'adaptation devront être pris en compte dans les bilans mondiaux tous les 5 ans.



## 4. PERTES ET DOMMAGES

### Répondre aux pertes et dommages

Le rapport spécial du GIEC sur un monde à 1,5°C a clairement démontré que le changement climatique a déjà un impact significatif sur la vie des populations les plus vulnérables, et que l'adaptation présente des limites qui aboutissent à des pertes irréversibles. Cinq ans après la création du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et dommages (WIM) à la COP19, le moment est venu de le rendre pleinement opérationnel à Katowice afin qu'il réponde réellement aux besoins des populations vulnérables. Comme l'a appelé de ses vœux le Parlement européen dans sa résolution sur la COP24, des sources innovantes de financement doivent être identifiées rapidement <sup>(3)</sup>. Enfin, la COP24 devrait également valider les importants travaux réalisés en 2017 et 2018 sur les déplacements liés au changement climatique, et appeler à une poursuite des travaux dans ce domaine.

#### INTÉGRER LES PERTES ET DOMMAGES DANS LE MANUEL D'APPLICATION DE L'ACCORD DE PARIS ET LE BILAN MONDIAL

Les lignes directrices pour les CDN doivent aider les pays à mesurer les limites des actions d'adaptation et à prendre en compte les pertes et dommages irréversibles. Elles doivent également permettre aux États d'évaluer l'impact négatif des pertes et dommages sur leurs capacités à atteindre leur CDN et le type de soutien à mobiliser pour répondre aux pertes et dommages, en complément des mesures d'atténuation et d'adaptation.

Le bilan mondial doit intégrer les pertes et dommages afin d'avoir une vue d'ensemble de l'action collective visant à atteindre les objectifs de l'accord de Paris.

#### REVUE DU MÉCANISME INTERNATIONAL DE VARSOVIE : VERS UN SOUTIEN ACCRU AUX PERTES ET DOMMAGES

La COP24 doit envoyer un signal clair et porté au plus haut niveau. Elle doit appeler à ce que la revue du Mécanisme de Varsovie prévue en 2019 mette un fort accent sur la nécessité pour le WIM de réaliser des avancées concrètes en matière d'action et soutien accrus, et d'initier un débat de fond sur les besoins en financements et les financements disponibles pour faire face aux pertes et dommages.

Les États doivent également mandater le WIM pour identifier des sources innovantes de financement afin de réduire l'écart entre les besoins et les financements disponibles, y compris des outils basés sur le principe du pollueur-payeur (fonds de solidarité sous formes de subventions, taxes sur les transports maritime et aérien et/ou l'extraction des énergies fossiles, etc.).

#### LES DÉPLACEMENTS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : ADOPTER LES RECOMMANDATIONS ET APPELER À POURSUIVRE LES TRAVAUX

La COP24 doit approuver les recommandations de la taskforce sur les déplacements liés au changement climatique et encourager les gouvernements, les agences onusiennes et d'autres parties prenantes à les mettre en œuvre, en complément des actions définies dans le Pacte mondial sur les migrations.

La COP24 devrait en outre fournir des orientations solides quant à la prochaine phase des travaux de la taskforce. Celle-ci doit recevoir le mandat d'évaluer les besoins de soutien financier des pays en développement les plus vulnérables pour répondre efficacement aux déplacements liés au changement climatique, et d'identifier comment mobiliser les financements nécessaires, à travers le soutien des pays développés et des sources innovantes de financements.

#### RENFORCER L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DU MÉCANISME DE VARSOVIE

Dans la mesure où les travaux du Mécanisme international de Varsovie ont jusqu'à maintenant peu pris en compte l'égalité de genre, la COP doit fortement encourager le Comité exécutif du WIM à davantage le faire. L'égalité de genre doit également être promue dans le cadre d'initiatives en lien avec cette thématique, telles que le Partenariat mondial InsuResilience.

(3) Résolution du Parlement européen du 25 octobre 2018 sur la conférence des Nations unies de 2018 sur les changements climatiques à Katowice, Pologne (COP 24) <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2018-0430+0+DOC+XML+V0//FR>

# 5. AGRICULTURE

## Promouvoir une agriculture durable, productive, équitable et résiliente

Faim, pauvreté et vulnérabilité au changement climatique n'arrivent pas par hasard - elles sont le fruit d'injustices et d'inégalités sociales et économiques à tous les niveaux. Ces inégalités sont une triste réalité pour les femmes qui représentent près de 50% des agriculteurs en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Afrique subsaharienne, mais ont un accès et un contrôle limités sur la terre et les ressources financières par rapport aux hommes. Lorsque les femmes ne sont pas considérées d'égal à égal, leurs connaissances et leurs préoccupations ne sont pas prises en compte, leurs besoins ne sont pas satisfaits et leurs droits ne sont pas respectés. Les sévères crises alimentaires qui sévissent actuellement en Afrique de l'Est et australe soulignent l'urgence de renforcer la résilience des modèles agricoles et alimentaires et l'impératif de donner la priorité aux besoins des petits agriculteurs.

Suite à la décision de la COP23, le Travail conjoint de Koronivia sur l'agriculture (KJWA) est désormais le principal espace de négociation pour aborder les enjeux d'agriculture et de sécurité alimentaire dans le contexte de l'action climatique. Si le livrable final du KJWA reste à définir, les négociations sur les modalités du KJWA offrent une opportunité sans précédent pour les Parties de s'accorder sur ce que le KJWA peut faire pour renforcer l'action et le soutien, les capacités d'adaptation et de résilience et contribuer à ne pas dépasser la limite de 1,5°C de réchauffement. Les principes fondamentaux de l'accord de Paris, dont la sécurité alimentaire, l'égalité de genre, l'intégrité des écosystèmes et les droits humains, doivent guider les travaux et les résultats du KJWA ainsi que les actions mises en place par les Parties et autres acteurs. CARE recommande aux Parties

### RÉALISER UNE ÉTUDE DE BASE ET IDENTIFIER LES LACUNES

- Recenser les lignes directrices techniques existantes et les travaux menés par d'autres organes de la CCNUCC afin de réaliser une étude de base, identifier les lacunes et éviter de réinventer la roue. Assurer la diffusion des orientations ou lignes directrices existantes.
- Cartographier les moyens de mise en œuvre actuellement disponibles afin de réaliser une étude de base, d'identifier les lacunes et sensibiliser sur les ressources disponibles et les moyens de les mobiliser.

### ÉTABLIR UNE STRUCTURE POUR LES SOUMISSIONS ET LES ATELIERS

- Sur la base des livrables attendus du KJWA, les États doivent proposer des questions pour structurer les soumissions et les ateliers, et faire en sorte que les discussions permettent d'identifier les bonnes pratiques, les moyens de combler le manque de soutien et de développer des lignes directrices et critères pour l'action climatique en adéquation avec les principes fondamentaux de l'accord de Paris.
- Concevoir des ateliers pour améliorer le partage d'informations et d'expériences et favoriser une participation effective de la société civile et d'autres observateurs ; et envisager l'organisation de des sessions en groupes de travail pour aborder des questions spécifiques en profondeur.

### RÉPONDRE AUX LACUNES ET INCITER D'AUTRES ORGANES À AGIR POUR RENFORCER LE SOUTIEN

- Commissionner et contribuer au travail d'autres organes de la CCNUCC ; favoriser la collaboration avec d'autres organes de la CCNUCC ou des Nations unies mais en dehors de la CCNUCC pour combler les lacunes en matière de connaissances, capacités, technologie ou lignes directrices.
- En tenant compte des travaux d'autres organes de la Convention et du rôle du KJWA, contribuer à une augmentation des financements contribuant à un équilibre entre adaptation et atténuation, et d'autres moyens de mise en œuvre, en particulier pour soutenir les petits agriculteurs les plus vulnérables.

**ORIENTER L'ACTION ET GARANTIR L'INTÉGRITÉ** : Élaborer des lignes directrices, identifier les bonnes pratiques et convenir de critères pour garantir que l'action climatique fasse progresser les principes fondamentaux de l'accord de Paris, y compris la sécurité alimentaire, l'égalité de genre, les droits humains et l'intégrité des écosystèmes.

**MOBILISER POUR UNE MEILLEURE COORDINATION ET ATTEINTE DES RÉSULTATS** : Établir un point focal pour la sécurité alimentaire auprès du Secrétariat exécutif de la CCNUCC et un groupe de travail sur la sécurité alimentaire composé de représentants d'autres organes de la Convention afin de favoriser une cohérence et de garantir l'atteinte des résultats attendus du KJWA.

# 6. ÉGALITÉ DE GENRE & DROITS HUMAINS

## Promouvoir l'égalité de genre et les droits humains dans l'action climatique

Le 10 décembre 2018, en plein milieu de la COP24, est célébré le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ce document historique est une piqûre de rappel sur la nécessité pour l'action climatique de contribuer à promouvoir la liberté, l'égalité et la dignité de tous. Lors de la COP21, les Parties ont consenti pour la première fois à inclure les principes fondamentaux d'égalité de genre et de droits humains dans un traité environnemental, reconnaissant ainsi qu'action climatique, égalité de genre et droits humains vont de pair. Il ne s'agit pas d'ajouter de nouvelles obligations mais d'appliquer les obligations existantes des Parties en matière de droits humains à leur action climatique, notamment en matière de réduction des émissions et d'adaptation. Comme indiqué dans le rapport spécial du GIEC sur un monde à 1,5°C, il existe un fort potentiel de synergie entre une action climatique ambitieuse et les ODD, dont l'engagement est de s'assurer que « personne ne soit laissé pour compte ».

La COP24 devra s'assurer que les engagements récents, tels que le tout premier Plan d'action de la CCNUCC sur le genre adopté en 2017, sont effectivement mis en œuvre, contribuent à une amélioration des politiques nationales, et à de réels changements dans la vie des personnes qui sont en première ligne des impacts du changement climatique. CARE suivra de près les échanges entre Parties sur les rapports préparés par le Secrétariat de la CCNUCC sur : (1) l'atelier organisé pendant le SBI48 sur les impacts différenciés du changement climatique et sur les politiques et actions climatiques intégrant pleinement le genre, ainsi que les politiques et plans pour renforcer la parité dans les délégations nationales ; et sur (2) le dialogue organisé pendant le SBI48 en présence de tous les présidents des organes de la CCNUCC.

**En outre, la COP24 offre une occasion unique de souligner l'importance de principes fondamentaux en termes de droits humains. En veillant à ce que les "8 éléments-clé" - égalité de genre, droits humains, sécurité alimentaire, droits des peuples autochtones, participation du public, intégrité des écosystèmes et protection de la biodiversité, équité intergénérationnelle et transition juste - soient pleinement intégrés dans manuel d'application de l'accord de Paris, les Parties contribueront à garantir que la mise en œuvre de l'accord de Paris repose sur le respect des droits humains. Cela aurait un impact sur l'élaboration des politiques climatiques (CDN), contribuerait à un meilleur partage des expériences et à une évaluation collective des bonnes pratiques et leçons apprises, et inciterait d'autres Parties à s'engager sur cette voie.**

**CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (APA 3) :** Les États doivent s'assurer que les lignes directrices pour les CDN invitent les Parties à indiquer la manière dont les 8 principes fondamentaux ont été pris en compte dans la planification de leur CDN et à quel point le processus de planification a été inclusif et participatif.

**COMMUNICATIONS EN MATIÈRE D'ADAPTATION (APA 4) :** L'accord de Paris prévoit que les mesures d'adaptation doivent pleinement intégrer le genre. La COP doit donc veiller à ce que les Parties détaillent la manière dont ils répondent à cette attente dans leurs communications sur l'adaptation.

**CADRE DE TRANSPARENCE (APA 5) :** Les lignes directrices pour le cadre de transparence doivent inviter les Parties à fournir des informations sur l'intégration dans l'action climatique des considérations relatives aux droits humains, à l'égalité de genre, aux savoirs autochtones et traditionnels, à la transition juste, à la participation du public, à la sécurité alimentaire et à l'intégrité des écosystèmes.

**BILAN MONDIAL (APA 6) :** Les lignes directrices sur le bilan mondial doivent souligner l'importance d'intégrer des éléments sur les dimensions sociales de l'action climatique mise en œuvre, notamment la prise en compte des droits humains, de la sécurité alimentaire, de l'égalité de genre, des savoirs autochtones et traditionnels, et de la transition juste.

Pour plus d'information :

**CARE France**

71, rue Archereau  
75019 Paris, France

Site web de CARE France : [www.carefrance.org](http://www.carefrance.org)

Site web de CARE International dédié au changement climatique : [www.careclimatechange.org](http://www.careclimatechange.org)

**CARE est l'un des plus grands réseaux d'aide humanitaire au monde, apolitique et non confessionnel. CARE s'attaque aux causes profondes de l'extrême pauvreté et aux conséquences du changement climatique, dans des situations d'urgence ou de développement à long terme. L'ONG CARE met les femmes et les filles au cœur de ses programmes. En 2017, CARE a apporté un soutien à 63 millions de personnes à travers des projets dans 93 pays.**

Crédits photo :

Page 2: laif core/Oliver Tjaden

Page 4: laif core/Rijasolo

Photos tirées de l'exposition photo "Heroines" de CARE Germany

---

**CARE France**  
71, rue Archereau  
75019 Paris

Fanny Petitbon - Responsable plaidoyer  
CARE France

[petitbon@carefrance.org](mailto:petitbon@carefrance.org)

